

Relevé de décisions

Ordre du jour :

1. Projet de programme d'autocontrôle des éco-organismes (vote pour avis)

Conformément aux articles R541-126 à 129 du Code de l'environnement, Ecologic élabore un programme d'autocontrôle qu'il présente pour avis au comité des parties prenantes.

Ecologic rappelle que le projet de programme d'autocontrôle est d'abord présenté pour avis au cpp avant envoi aux pouvoirs publics.

L'avis rendu sur ce projet de programme d'autocontrôle est favorable :

- ➔ Collège Producteur : FICIME (favorable), Inoha (favorable) AXEMA (Abstention)
- ➔ Collège Opérateurs : Federec, Fnade, Snefid, FEI (Favorables)
- ➔ Collège Collectivité : AMF, CNR, Amorce (favorables)
- ➔ Collège Association : FNE (favorable)

